

Compte rendu du conseil municipal du 02/02/2023



Adrien BERTRAND	Geneviève MOULINS-DAUVILLIERS
André CHAUVIN	Christian RIGAUD
Emmanuelle FOLCHER	Alain SCHOULZ
Anaïs FRAUD, secrétaire de séance.	Peter VERBRUGGEN
Pascale MATRAS absente. Pouvoir à AB.	Sébastien VITEAU rédacteur du compte-rendu.
Christine LAGRANGE	

Ouverture de la séance à 20h00

ORDRE DU JOUR :

- 1-Approbation du précédent compte-rendu.
- 2-Extension réfectoire école : choix du maître d'œuvre
- 3-Extension réfectoire école : choix du bureau d'étude mission et contrôle et mission coordination sécurité.
- 4-Point sur les frais de scolarité.
- 5-Point sur les dossiers en cours.
- 6-Questions diverses.

Ouverture de séance à 20h00.

Modification ordre du jour :

- délibération convention service mutualisé des repas cuisine centrale Eurre/CCVD.
- délibération C.Blanc conseiller régional, sur la préservation du pastoralisme dans la Drôme.

1-Approbation du précédent compte-rendu.

Au vote oui à l'unanimité.

2-délibération convention service mutualisé des repas à la cuisine centrale d'Eurre. (CCVD).

Lecture du courrier.

Convention à signer après délibération pour la fourniture des repas par la cuisine centrale à venir à Eurre, repas à base de produits locaux et/ou bio. Prix du repas 4.5€ TTC sur deux ans, 50% bio minimum et 60% locaux (60km). L'achat de l'électroménager pour les cuisines satellites est assuré par la CCVD, (frigo et four à Soyans). Pas de proposition de repas alternatifs (sans viande).

La convention est à signer pour 6 années.

Au vote : oui à l'unanimité.

3-délib D. Claude Blanc région conseiller régional préservation pastoralisme.

Objet : lecture du courrier de Mr le conseiller régional proposant délibération sur le sujet du loup et la défense du pastoralisme.

Abstentions : 6

Contre : 3

Pour : 2

4-Extension réfectoire école : choix du maître d'œuvre

Cabinet Solnais 11748€ ht

Eco habiter 16020€ ht avec des frais supplémentaires pour cause de demande de participation d'un cuisiniste, d'un spécialiste de l'acoustique. Le budget proposé était aussi plus grand.

Il a donc été choisi le cabinet Solnais qui a semblé être le meilleur candidat.

Une rencontre avec Mr Solnais lundi 30/01 nous a permis de faire le point sur la chronologie du projet, qui devrait puisque la construction est en bois être finie avant nos prévisions.

Au vote oui à l'unanimité pour le cabinet Solnais.

Prochaine réunion le 20/02/23 avec les équipes de l'école avec une proposition d'esquisse par le cabinet.

5-Extension réfectoire école : choix du bureau d'étude mission et contrôle et mission coordination sécurité.

Atest 1894 € ht pour la mission sécu et Alpes contrôle 3816 € ht mais la durée des travaux estimée par le deuxième est de 10 mois. Donc rappeler le second pour révision du tarif éventuellement.

Repoussé au mois prochain.

6-Point sur les frais de scolarité.

Lecture des tableaux réalisés conjointement avec la mairie de Saou et les responsables de l'école en 2020.

Juste une info pour les élus ayant demandé les détails de ce budget.

Explication sur la répartition des frais engendrés par les écoles et répartis sur les 3 communes du RPI.

Ce qui coutent cher ce sont les remplacements des personnels absents,

Enfant à Saou 1019€/enfant

A Soyans 2428€/enfant

7-Point sur les dossiers en cours.

Dossier « Traverse et espaces publics » un rendez-vous est prévu à la CCVD avec J.Serret et F.Duvert, directeur des services. Pour l'aménagement de la traverse et abords de l'école c'est un peu plus compliqué que l'extension école. Accompagnement sur les deux projets par la CCVD à hauteur de 33900€, les projets sont présentés dans le cadre de la relance et transition écologique . C.Aurias conseiller régional, trouve le projet cohérent pour l'extension de la cantine, sur le reste pas de voirie, mais les plateaux traversants pourquoi pas... La sous-préfecture est très claire , la difficulté de l'état c'est prioriser les projets, donc, si les deux projets n'en font qu'un, il y la possibilité de subventions.

8-Questions diverses.

- La CCVD, est en train de conventionner pour l'imposition taxes locales : démarche conjointe avec les finances publiques, listing des habitations et bâtiments divers. A Soyans, 76 maisons considérées sans chauffage élec et eau. Catégories 8, 7, 6M ... Réunion le 15/02 à 18h30 avec Mme Vieux-Melchior du service fiscalité de la CCVD pour préparer la commission des impôts qui suivra.
- Situation Nathalie, aménagement jusqu'à nouvel ordre.
- Courrier de Mme Benzemour concernant une demande éventuelle de raccordement à l'assainissement collectif.
- 11 des 12 fuites en 2022 sur le réseau d'eau sont localisées à Buache. Ce sont les raccords en métal qui s'usent après 50 ans d'utilisation.

Fin du conseil à 22h52.